

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEPARTEMENT
DE L'EURE

027-212705404-20221021-D2022-23-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réception par le préfet : 28/10/2022

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

LE : 26/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain lors de la vente de la parcelle ZC610 (constituant le LOT A pour 87m² à détacher d'une parcelle plus importante cadastrée avant division ZC600)

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que Maître Sylvain LEFEBVRE – Notaire – 8, rue Lafarge – BP.49 – 78520 LIMAY est chargé d'établir un contrat de vente concernant un bien cadastré ZC610 (constituant le LOT A pour 87m² à détacher d'une parcelle plus importante cadastrée avant division ZC600).

Conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1985 relative au droit de préemption urbain, l'office notarial a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner afin de connaître si la commune envisage d'exercer son droit de préemption urbain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain lors de cette vente.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

